



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Autoroutes

Question écrite n° 4814

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le projet du tracé de l'autoroute Tours - Angers. En dépit de l'avis défavorable du Conseil d'Etat et de la commission d'enquête publique, l'option choisie va conduire à la coupure en deux des communes de Langeais et de Saint-Patrice en Indre-et-Loire. Par ailleurs, en passant à 180 mètres du château de Langeais, cet axe va définitivement défigurer toute la perspective monumentale de ce site classé. D'autre part, la Loire devra être remblayée sur 800 mètres, avec d'importantes conséquences sur son débit et le niveau de ses eaux, dont la réduction ces dernières années est extrêmement préoccupante. Parallèlement, un second projet visant la SNCF va contraindre à la construction d'un second mur anti-bruit conduisant à la création d'un véritable couloir de béton à cet endroit. De ce fait, 485 maisons sont condamnées soit directement, soit du fait de l'effondrement de leur valeur venale. Il lui demande de recevoir au plus vite les associations de défense contre ce qui constitue une destruction systématique de cette zone. Il lui demande aussi de suivre la décision du Conseil d'Etat et de la commission d'enquête publique en rapportant cette décision aberrante.

Texte de la réponse

Le passage de l'autoroute Angers-Tours en bord de Loire entre l'Est de Langeais et l'Ouest de Saint-Patrice a suscité de nombreuses oppositions et inquiétudes, compte tenu de la grande sensibilité du site sur le plan de l'environnement et du point de vue urbain, culturel et humain. Malgré les études complémentaires engagées postérieurement à la déclaration d'utilité publique pour parfaire, en concertation avec les collectivités intéressées, l'intégration du projet au site, de vives oppositions ont subsisté. Il est donc apparu nécessaire au Gouvernement de réexaminer les conditions de passage de l'autoroute A 85 sur cette section, sans retarder la réalisation du reste de l'autoroute. Ainsi le Gouvernement vient-il de décider de soumettre à une nouvelle enquête publique une option de tracé au Nord de Langeais. Cette procédure pourrait être lancée au premier semestre 1995. Parallèlement, il a décidé de lancer officiellement, dès la publication du décret de concession à la société Cofiroute, l'ensemble des travaux entre Angers et Ingrandes-de-Touraine.

Données clés

Auteur : [M. Balkany Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4814

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 1993, page 2398

Réponse publiée le : 30 mai 1994, page 2737